

MAIRIE D'IZON

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2021

M. DE LAUNAY : Bonsoir à tous. Merci d'être présents. Je vais commencer par faire l'appel, puis, on va attaquer ce conseil important de la nouvelle mandature

M. Laurent DE LAUNAY, Mme Brigitte NABET-GIRARD, M. Thierry DUBREUIL,
Mme Delphine FLOIRAT-RATTE, M. Gilles BOUEY, Mme Audrey COMBIER, M. Joël MASSY,
Mme Audrey GABORIAUD-NAFFRICHOUX, M. Gilles PRUVOST, Mme Chantal CARO,
Mme Maryse BOUCHÉ a donné pouvoir à Gilles BOUEY, M. Philippe GIRARD, Mme Anne-Marie SARRAZIN, M. Serge FLAHAUT, M. Thierry DIRHEIMER, M. Régis EMERIAU, Mme Karyn LARGOUET, M. Arnaud GANNE, M. Philippe BRARD, Mme Marilyn GUIRIEC,
Mme Caroline GLIZE, Mme Virginie VIDORRETA, M. Clément MEZERGUE, a donné pouvoir à Anne-Marie SARRAZIN, M. André VEYSSIÈRE, Mme Aline FONTAINE, Mme Sophie CARRÈRE, M. Frédéric MALVILLE, M. Marc BOISSEAU, Mme Ludivine-Grâce PIQUER.

Chers collègues, on va démarrer ce Conseil municipal. Je vais d'abord attirer votre attention qu'en ce moment, dans cette salle des fêtes, on trouve également un deuxième réfectoire pour le service de restauration scolaire et, comme vous pouvez le voir, la salle est prête pour nous ce soir, donc je voudrais juste du fond du cœur remercier tous les agents qui se sont attelés à cette tâche. Agents à qui l'on demande beaucoup en ce moment puisque comme vous l'imaginez, organiser un deuxième service dans une deuxième salle, c'est très compliqué, donc un grand merci à tous nos fonctionnaires territoriaux qui font l'honneur du service public et vraiment, un grand merci à eux.

Le procès-verbal du 27 janvier 2021 va tourner. Y a-t-il des remarques au sujet de ce procès-verbal ? C'est OK ? Très bien. Merci. Le PV va tourner. Et il y a le registre aussi qui va tourner pour signature.

Nous démarrons donc ce Conseil. Petite précision réglementaire. Je vous propose de voter le huis clos de cette séance par rapport au contexte sanitaire. Y a-t-il des oppositions à ce huis clos ? Des abstentions ? Je vous remercie. Donc la séance se tiendra à huis clos une fois encore. J'en suis navré, mais c'est ainsi.

1. Rapport d'Orientations Budgétaires 2021

M. DE LAUNAY : Première question inscrite à l'ordre du jour, le rapport d'orientations budgétaires. Question évidemment très importante. Le débat d'orientations budgétaires est une étape cardinale de la procédure budgétaire. Il participe d'abord à l'information des Izonnais, à l'information des élus. Il doit donner lieu également à des échanges entre élus sur cette année qui se profile, sur les priorités du mandat, de cette première année pleine de mandats, sur les perspectives financières de la collectivité dans un contexte contraint. Donc c'est vraiment une étape très importante de cette année 2021 qui démarre.

Je vais d'abord vous rappeler quelques éléments de contexte, c'est la loi qui m'y oblige et puis nous allons entrer progressivement dans les grandes orientations budgétaires de l'année qui se profile. Sachant que le budget primitif qui contiendra donc la traduction précise de ces orientations budgétaires, ce budget primitif sera adopté fin mars, début avril.

On devait le tenir le 30 mars et pour des questions liées en partie au retard des services de l'État, le budget primitif sera proposé au vote du Conseil le 8 avril au lieu du mars. Donc merci de noter dans vos agendas, s'il vous plaît, cette date très importante du 8 avril 2021.

D'abord quelques éléments de contexte donc. Approche globale pour commencer et puis on se focalisera progressivement sur la situation d'Izon. Approche globale, évidemment le contexte est marqué par la crise sanitaire qui, malheureusement, impacte de manière significative toutes les sphères politiques et économiques et impacte de manière très significative, nous le verrons, évidemment la commune d'Izon comme toutes les autres communes du reste. Il est bien évident que la crise que nous traversons reste en partie suspendue à la crise sanitaire. La crise économique et sociale que nous traversons, qui se profile davantage encore, reste suspendue à la durée de la crise sanitaire et cela aura évidemment un impact sur Izon. Au niveau français, vous le savez, le PIB est en chute libre. On perd 8,7 % de PIB sur l'année passée, ce qui est considérable. Le taux de chômage va passer de 9 % à 11 %, ce qui est là encore considérable. Ce qui d'ailleurs pourra nous amener, au niveau du C.C.A.S. en particulier, à peut-être prévoir davantage d'enveloppes, mais on en rediscutera dans un mois quand on en saura davantage. Un plan de relance a été présenté par le gouvernement, plan de relance sur les années 2021-2022, à hauteur de 120 milliards. C'est important de le souligner. Pourquoi ? Puisque ce plan de relance a fixé trois priorités. L'écologie d'abord, la compétitivité, la cohésion sociale ensuite, et l'on essaiera, nous aurons l'occasion d'en discuter très vite, on essaiera d'inscrire Izon dans ce plan de relance. Ce qui signifie concrètement que l'on va essayer de se saisir d'opportunités qui vont se présenter en matière de subventions pour peut-être lancer un ou deux chantiers sur Izon. Nous aurons aussi l'occasion d'en parler. L'idée étant grosso modo de se servir de ce plan de relance pour contribuer d'abord évidemment à la relance économique du pays et accessoirement, pour également dynamiser davantage Izon, en tout cas pour mettre en œuvre certains projets que l'on estime structurants pour l'avenir de la commune.

Du côté de la loi de finances pour 2021, quelques mots très rapidement sur la loi de finances. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais il est bien évident que l'année 2021 sera en partie marquée par l'achèvement de la réforme de la fiscalité locale et la suppression de la taxe d'habitation. Là aussi, ce sont des éléments de contexte. C'est un élément de contexte très important de mon point de vue, au moins aussi important que la crise sanitaire. Pourquoi ? Parce que cette réforme de la fiscalité locale aura un impact durable, très probablement, sur les finances de la commune. Pour l'instant, la suppression de la taxe d'habitation est compensée à l'euro près, on en reparlera très bientôt, et c'est en soi une bonne chose. C'est déjà pas mal. Simplement, en l'état, si nous sommes compensés à l'euro près en 2021, il est pour l'instant a priori acquis que cette compensation ne se fera pas de manière dynamique. Cela veut dire que l'État va faire une photographie du produit de la taxe d'habitation 2017, pour faire clair, et l'État s'est engagé pour l'instant à compenser cette perte de taxe d'habitation, de produit fiscal taxe d'habitation, à l'euro près, y compris en 2021, 2022, 2023, 2024. Évidemment, pour une commune comme Izon qui est en plein boom démographique, cela pose une vraie question. Pourquoi ? Parce que cette absence de dynamisme de la compensation signifie qu'il est dans l'intention, pour l'instant en tout cas, de l'État de continuer à compenser Izon à l'euro près en 2024 comme l'on avait la même population qu'en 2017. Or, il est bien évident que la population d'Izon va continuer à croître. J'ose espérer qu'elle ne va pas croître de manière déraisonnable. Néanmoins, elle va continuer à croître. Cette croissance démographique requiert, par hypothèse, que l'on offre une qualité de service public aux Izonnais et il est bien évident que plus il y aura d'habitants à Izon, plus le coût du service public sera élevé et l'on ne sait pas comment on va compenser cet afflux de population qui va arriver dans les 10, 15 ans. Donc là, il y a un vrai sujet qui va demander de notre part beaucoup de courage, des arbitrages aussi.

Et puis j'ose espérer que la réforme fiscale telle qu'envisagée par le gouvernement n'est pas totalement figée et peut-être que l'on pourrait espérer une petite évolution des modalités de compensation de cette suppression de la taxe d'habitation dans les années qui viennent. Vous avez peut-être lu ce matin la une du Sud-Ouest. Il y avait un article très intéressant sur le fait que désormais, le seul levier sur lequel pourraient s'appuyer des élus locaux sera la taxe foncière sur les propriétés bâties. Mais toucher à la taxe foncière, d'abord, ce n'est pas dans mon intention. Je rappelle que nous nous sommes engagés à ne pas augmenter la pression fiscale tout au long du mandat, dans un contexte qui était autre que celui d'aujourd'hui, et j'annonce par ailleurs que si augmentation de cette pression fiscale il devait y avoir, celle-ci ne pourrait avoir lieu que via le canal référendaire, comme nous nous y étions engagés pendant la campagne. Donc en clair, il n'est pas dans notre intention d'augmenter la taxe foncière sur les produits bâtis, et en tout état de cause, celle-ci ne pourrait avoir lieu que si les Izonnais, dans leur majorité, y consentaient après consultation référendaire. Ça, c'est une première précision de contexte.

Évidemment, certains élus, vous l'avez peut-être lu dans le Sud-Ouest ce matin, disent qu'inévitablement, la taxe foncière sur les propriétés bâties va augmenter. Ce n'est pas dans notre intention. À produit fiscal constant, à pression fiscale constante, nous espérons bien pouvoir mener notre programme jusqu'à son terme, avec ambition, en dépit du contexte sanitaire contraint, mais c'est une vraie problématique qui en toile de fond pose une question quand même qui relève soit de la concentration, soit de la décentralisation. Sachant que la suppression de la taxe d'habitation, de mon point de vue en tout cas, est une réforme très jacobine et pas franchement girondine dans l'esprit. Cela veut dire que concrètement, l'État nous tiendra comme il le pourra et tout dépendra du bon vouloir de l'État à l'avenir. On perd en quelque sorte de la marge de manœuvre au niveau local et j'insiste sur ce point. On aura l'occasion d'en reparler. En tout cas, c'est un aspect contextuel très important de cette année 2021 sur lequel nous reviendrons.

Un petit focus également, la loi l'exige, sur la gestion financière de la Ville en 2020. Évidemment, la gestion, notre gestion financière de l'année 2020, puisque nous sommes arrivés à mi-année en quelque sorte, nous sommes arrivés en juillet, cette gestion financière sur six mois reste évidemment marquée par la crise sanitaire liée au Covid 19 qui nous a contraints à nous adapter en permanence à l'évolution de ce contexte. Inévitablement, cela a eu un impact sur nos finances et je tiens à faire toute la lumière sur cet impact de manière aussi précise que possible. Les ressources financières de la commune d'Izon en section de fonctionnement ont été globalement impactées de 8,5 %, ce qui est considérable. 8,5 % de baisse au niveau des recettes de fonctionnement, c'est vraiment considérable et cela s'explique en partie par une baisse significative des produits des services, consécutive à la période confinement. Puisque quand le pays était confiné, nos services périscolaires au principal ont été fermés. Ce qui signifie que l'on n'a pas perçu de produits correspondant à ces services. Sachant que dans le même temps, sans percevoir de produits, on a continué bien évidemment à payer nos agents puisque ce sont nos agents et on leur doit cela. Donc on a payé des agents sans avoir de recettes et évidemment, ça pique. Les produits des services ont chuté de 18,70 %, donc faire une année avec -18,70 % de baisse de produits, c'est un exercice qui est périlleux, mais nous y sommes parvenus. Nous y sommes parvenus. Pourquoi ? Parce nos charges à caractère général dans le même temps ont été maîtrisées et même diminuées. Nous avons baissé nos charges à caractère général sur le fameux chapitre 11, de 11,19 % par rapport au réalisé sur le budget 2019. Ça, c'est un effort de maîtrise budgétaire qui objectivement, me semble-t-il, en tout cas, peut être salué. Dans le même temps, comme on le redoutait lorsque l'on a élaboré le budget 2020, les charges de personnels, le fameux 012, ont augmenté de 9,40 %, justifié en partie par le fameux glissement vieillesse-technicité, justifié surtout par des recrutements supplémentaires qui ont été dictés par le contexte sanitaire. Grosso modo, les dépenses liées à la crise sanitaire sur l'année 2020 représentent un montant total d'un peu moins de 89 000 €.

Évidemment, c'est considérable. J'espère juste une chose, c'est que 2021 sera plus tranquille de ce point de vue là parce que si l'on devait effectivement repartir sur l'année 2021 avec le même contexte sanitaire, cela veut dire que l'on finirait l'année 2021, non pas en difficulté puisqu'on l'a prévu par prudence, mais il est bien évident que l'on aurait moins de marge de manœuvre notamment pour réaliser des investissements. Il faudra être très attentifs à l'évolution de ces charges dues exclusivement au contexte sanitaire. Pour faire très court, c'est principalement le service scolaire et périscolaire qui nous a conduits à augmenter nos charges de personnels, entre autres pour renforcer le protocole sanitaire, pour faire face à nos obligations et assurer une continuité pédagogique. Je l'ai dit en Conseil d'école. Je l'ai redit aux parents d'élèves lorsqu'on les a rencontrés il y a quelques semaines. La crise sanitaire, la volonté de préserver la continuité pédagogique coûte très cher à la collectivité, mais on ne renoncera pas à le faire parce qu'il est primordial d'assurer cette continuité pédagogique dans toute la mesure du possible. Malgré ce contexte défavorable, j'insiste, malgré ce contexte défavorable, grâce à une gestion maîtrisée, nous avons pu dégager un excédent de fonctionnement sur l'exercice 2020 à hauteur de 405 000 €, ce qui est objectivement bien. En septembre, je redoutais, je craignais que l'on finisse l'année avec beaucoup moins d'excédents de fonctionnements. À titre comparatif, sur l'exercice précédent, l'excédent de fonctionnement était, je le dis de mémoire, de 385 000 €. Cela veut dire que l'on a encore fait mieux que l'année dernière alors même que le contexte est très contraint d'un point de vue sanitaire. Voilà pour un petit bilan très sommaire sur le volet fonctionnement.

Sur le volet investissement, on a réalisé sur 2020 un peu moins de 1 200 000 € d'investissements. Je ne détaille pas les travaux qui ont été réalisés. Il est bien évident, j'insiste, c'est une évidence, il est bien évident que le contexte de crise sanitaire en 2020 n'a pas permis un déploiement des travaux prévus tel qu'on l'espérait lorsque l'on a adopté le budget 2020 et ces travaux prévus qui n'ont pas pu être réalisés en 2020 seront inscrits en reste à réaliser au budget primitif 2021. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter lorsque je vous proposerai d'adopter ce budget primitif pour l'année 2021. Voilà grosso modo pour un petit bilan très sommaire sur l'année passée.

Les perspectives maintenant et les orientations financières pour l'année 2021, objet premier de ce débat d'orientations budgétaires. Je vais d'abord aborder la section de fonctionnement et puis j'en dirai peut-être davantage sur la section d'investissement. S'agissant de la section de fonctionnement, perspectives pour l'année 2021, s'agissant des recettes d'abord, des dépenses ensuite. S'agissant des recettes, au niveau de la fiscalité, je le répète, le taux de fiscalité, les taux de fiscalité qui sont encore à la libre administration de la municipalité, et il y en a peu, seront maintenus cette année à leur niveau passé. On ne touche pas aux taux de fiscalité. En l'absence d'éléments comptables plus précis à ce jour, on pense pouvoir indiquer que les recettes liées à la taxe d'habitation seront inscrites au budget 2021 sur les mêmes sommes qu'en 2020. On croit l'État lorsqu'il nous dit qu'il compensera la suppression de la taxe d'habitation à l'euro près et il est prudent, il est raisonnable, me semble-t-il, de partir sur les mêmes bases. S'agissant des dotations de l'État en particulier, rebelote, on n'a pas encore les chiffres de la part de l'État. L'État est un petit peu en retard cette année et on le comprend aisément, mais on repartira selon toute vraisemblance en 2021 sur les mêmes bases qu'en 2020, qu'il s'agisse de la dotation globale de fonctionnement, de la dotation de solidarité rurale ou encore de la dotation de péréquation. Grosso modo, nous bénéficierons de la même somme. On peut espérer 705 000 € de DGF, 260 000 € de dotation de solidarité rurale et 212 000 de dotation de péréquation, donc on part sur les mêmes bases que l'année dernière. S'agissant des autres recettes de fonctionnement, je le répète, compte tenu du contexte sanitaire, il faut faire très attention.

Ce chapitre doit faire l'objet d'une attention particulière compte tenu du contexte budgétaire et il est possible que la facturation des services proposés aux Izonnais, je songe principalement à la restauration scolaire et aux services périscolaires, il est possible que ces recettes, une fois encore, soient à la baisse après une année 2020 déjà compliquée. Si par malheur nous devons repartir sur un confinement au cours de l'année 2021, je ne le souhaite évidemment pas, évidemment cela aurait un impact sur les finances. J'ajoute par ailleurs qu'il est envisagé une évolution du mode de facturation à venir en 2021 pour deux raisons. Première raison, c'est que l'on s'est aperçu, et nous aurons l'occasion d'en parler à l'occasion de ce Conseil municipal, que le mode de facturation en cours, le système de forfait en particulier, est source de rigidité lorsque les parents ne consomment pas les services alors même qu'ils ont payé leur forfait. Donc cette rigidité crée des difficultés de gestion, en tout cas pour nos services. Cela nous met parfois en position difficile. On l'a encore vu dernièrement et nous en discuterons tout à l'heure lorsque Delphine vous proposera de modifier notamment le règlement intérieur du service périscolaire. Par ailleurs, nous estimons que le mode de facturation pourrait également être refaçonné de manière un peu plus juste, de telle sorte que les Izonnais paient davantage ce qu'ils ont réellement consommé ou tout en introduisant un soupçon ou davantage de justice sociale, et nous sommes du côté de la majorité, très attachés à cette justice sociale, y compris à notre niveau, au niveau donc des services municipaux. Nous aurons donc l'occasion de rediscuter de ce changement de mode de facturation possible en 2021. Rien n'est arrêté évidemment. On pose le débat. J'insiste. La problématique est posée. On en discutera en toute transparence avec les élus qui sont en Commission éducation. Les parents, bien évidemment, seront associés à cette éventuelle réforme et c'est un temps fort, je pense, qui va animer la Commission éducation dans les mois qui viennent. Delphine FLOIRAT-RATTE s'en chargera avec sa bienveillance habituelle. Voilà pour les recettes de fonctionnement.

Du côté des dépenses de fonctionnement, je démarre par le 11, j'enchaîne sur le 12. Le 11, les charges à caractère général et le chapitre 12, les charges de personnels. S'agissant des charges à caractère général, l'objectif en 2021 est de rester dans les mêmes proportions de dépenses que sur le réalisé 2020, voire de baisser ce chapitre 11, mais ce serait quand même très optimiste d'annoncer aujourd'hui une baisse du chapitre 11 compte tenu du contexte, mais voire de le baisser si le contexte sanitaire le permet. On travaille sur une rationalisation de certaines dépenses de fonctionnement, sans obérer, j'insiste, la qualité du service public que l'on doit aux Izonnais. Quand je parle de rationalisation, je songe en particulier peut-être à un effort de mutualisation avec les communes voisines, principalement avec les communes appartenant à la CALI. Il y aurait peut-être quelques économies d'échelle à réaliser de ce côté-ci, sachant que nous ne sommes pas les champions de la mutualisation de ce côté-ci, en tout cas de la CALI. Donc on va essayer, on ne promet rien, mais en tout cas, on va essayer de rester grosso modo dans les mêmes proportions que sur le réalisé 2020.

S'agissant du chapitre 12, les charges de personnels, évidemment chapitre budgétivore, lorsque l'on a des services publics, c'est évidemment un chapitre budgétivore, ce poste de dépenses est important. Sa maîtrise est un enjeu, sachant que l'on est dans un contexte contraint et que ce contexte, inévitablement, dès lors que l'on décide en tout cas de prendre au sérieux le contexte sanitaire et de veiller au respect du protocole sanitaire dans toute la mesure du possible, il est bien évident qu'il va falloir faire très attention à ce poste. On va essayer de le contenir dans des limites raisonnables, peut-être dans des limites plus raisonnables que par le passé. On partirait, pour l'instant en tout cas, sur une évolution de l'ordre de 6,57 % en 2021, ce qui est déjà, de mon point de vue en tout cas, beaucoup, je n'ai pas dit trop, mais beaucoup. Et à 6,57, on intègre évidemment la possibilité, l'hypothèse d'un recrutement de personnels supplémentaire en cas de besoin dû au contexte sanitaire. Donc on inclut cet effort qui sera peut-être requis. Je ne le souhaite pas évidemment, mais on se laisse cette possibilité en cas de nécessités liées au contexte sanitaire.

Néanmoins, en dépit de cette approche prudentielle, on partirait quand même sur une augmentation de 6,57 % en 2021 à comparer aux 9 % en 2020, aux, je le dis de mémoire, 10 % en 2019 et 12 % en 2018. Donc l'augmentation des charges de personnels demeure, mais en tout cas, l'augmentation est moins importante que ces trois, quatre dernières années et l'on va essayer dans toutes la mesure du possible de maîtriser autant que possible ce chapitre qui, je le répète, est budgétivore.

Au niveau des charges de fonctionnement, évidemment, il faut faire état de la fameuse pénalité que l'on doit payer au titre de l'article 55 de la loi SRU. Le montant pour l'année 2021 sera sensiblement le même que l'année passée, à savoir 150 000 €. Je répète que l'on aurait très bien pu dès cette année 2021 être obligés de payer une pénalité, un prélèvement de 300 000 €. Donc je suis plutôt satisfait, à titre personnel en tout cas, du fruit du dialogue que l'on a eu avec les instances étatiques, avec Monsieur le Sous-Préfet en particulier et Madame la Préfète que je salue évidemment avec toute la courtoisie républicaine que je leur dois. 150 000 €, c'est pas mal. Cela aurait pu être bien pire. C'est toujours trop. Évidemment, c'est toujours trop. C'est un boulet, je le répète. Je l'avais dit dès l'année dernière lorsque l'on avait adopté notre premier demi-budget. Il est certain que c'est un budget qui grève considérablement notre section de fonctionnement, mais cela aurait pu être bien pire. Il faut également faire état au titre de ces charges de fonctionnement, de l'attribution de compensation négative que l'on verse à la CALI qui s'élèverait en 2021 à 230 870 €. On a eu ce chiffre précis il y a une dizaine de jours, de mémoire. Attribution de compensation négative, pourquoi ? Ce serait un peu long de vous l'expliquer, mais il y a une explication historique. On ne se fait pas spolier par la CALI, loin de là. Les 230 000 € d'attribution de compensation négative s'expliquent sans difficulté compte tenu de l'absence d'impôt entreprise sur le territoire de la CALI lorsque la compétence développement économique a été transférée au niveau intercommunal. C'était avant le développement de la zone d'Anglumeau, pour faire court. Depuis, la zone d'Anglumeau s'est certes développée, mais le produit fiscal entreprises de ce développement va directement dans les caisses de la communauté d'agglomération. C'est la loi qui le veut. C'est ainsi. On peut le regretter évidemment. On aurait pu souhaiter un développement économique plus précoce sur le Sud libournais, mais c'est ainsi et on peut difficilement faire autrement. Nous en avons discuté en Commission Finances. Il y a peut-être des petites marges de manœuvre, de négociation en tout cas avec la CALI, notamment compte tenu de l'impact négatif sur les riverains qui habitent à proximité de la zone d'Anglumeau. Cet impact négatif aujourd'hui, nous devons en tant qu'élus communaux, municipaux, y faire face. Nous devons répondre à l'attente des riverains de l'entrée est d'Izon et y répondre, c'est sur les deniers des Izonnais. Or, les nuisances subies par les riverains de l'entrée est d'Izon sont dues à une zone d'activité de la CALI. C'est une réalité. Je ne le regrette pas. Je ne peux pas dire que ce n'est pas normal. C'est la logique des choses. On peut regretter que l'on ait installé une zone d'activité là-bas à proximité d'un lotissement, ou que l'on ait installé un lotissement plus exactement à proximité d'une zone d'activité, mais c'est ainsi. Il va falloir en tout cas que l'on réponde aux attentes des riverains, principalement de l'avenue Maréchal de Lattre de Tassigny et aussi aux gens qui habitent sur la zone d'Anglumeau. Il va falloir que l'on y réponde de toute façon. On va lancer des études dès l'année 2021 pour y répondre et ce sera peut-être l'occasion d'en rediscuter avec nos collègues de la CALI de manière totalement transparente, peut-être. En tout cas, c'est un sujet sur lequel je me devais de communiquer en toute transparence auprès des Izonnais et auprès des élus, des représentants des Izonnais.

S'agissant des autres charges de gestion courante, on va rester dans les mêmes proportions en 2020, principalement les subventions aux associations. On partira peut-être, je dis peut-être pour ne pas dire probablement, sur la même enveloppe globale. Je dis peut-être et je regarde Gilles BOUEY en particulier, simplement la répartition de cette enveloppe, la ventilation de cette enveloppe auprès des différentes associations ne sera probablement pas la même, compte tenu du contexte sanitaire là encore.

Cela veut dire qu'il y a certaines associations qui peut-être, qui sûrement d'ailleurs, n'ont pas eu de dépenses de fonctionnement à réaliser l'année passée compte tenu du contexte sanitaire et inversement, d'autres qui, en dépit de l'absence de coûts, en dépit de l'absence de sociétaires ont néanmoins dû payer des animateurs, des salariés ou que sais-je, n'ont pas eu des sponsors peut-être. Donc on verra comment nous pourrions satisfaire les uns et les autres de la manière la plus transparente et objective possible. On ne pourra pas de toute façon, c'est une évidence, satisfaire les demandes de tout le monde. Le tout, c'est de le faire de manière objective et transparente, j'insiste, et là encore, on le fera.

Quand je parle des charges de gestion courante, il s'agit également de la subvention d'équilibre qui sera versée au budget du C.C.A.S. au regard des besoins du service et compte tenu du contexte sanitaire, économique et social, il est possible que le C.C.A.S. ait besoin d'être musclé. On aurait souhaité y créer un poste parce que l'action sociale à Izon, aussi surprenant que cela puisse être, l'action sociale à Izon est exclusivement portée par des élus et en ce moment, par une élue en particulier, Maryse BOUCHÉ, évidemment aidée par beaucoup ici. Mais il est bien évident que l'on aurait besoin d'un renfort, et je le dis en toute transparence, au niveau social à Izon. Il n'est pas normal que le C.C.A.S. d'Izon n'ait pas d'agents affectés à ce service, service qui sera sollicité davantage dans les mois qui viennent. C'est une vérité d'évidence. Et pourtant, en dépit de ce besoin, d'un point de vue budgétaire aujourd'hui, il ne serait pas prudent, compte tenu du contexte sanitaire, compte tenu du surcoût Covid, compte tenu de l'année 2020 que l'on a vécu, je rappelle que l'on a 89 000 € de dépenses supplémentaires principalement en dépenses RH pour faire face au contexte sanitaire au sein des écoles, compte tenu de ce contexte a priori, il nous sera très difficile de créer un poste dédié à l'action sociale. Je le regrette en conscience. En conscience, il me paraît difficile de faire autrement. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter et je salue une fois encore le courage et le dévouement de tous les élus qui s'attellent au C.C.A.S. Voilà principalement pour les autres charges de gestion courante.

Quelques mots maintenant sur la section d'investissement, si vous le voulez bien. La dette d'abord, les recettes d'investissement ensuite et puis enfin et surtout, les dépenses d'investissement programmées, que l'on souhaiterait voir programmées en tout cas en 2021. L'état de la dette d'abord très rapidement. L'an dernier, la dette par habitant à Izon était de 465 €. La dette par habitant en 2021 sera de 392 €. Ce qui signifie concrètement qu'Izon a dans son histoire, en tout cas ces dix dernières années, à ma connaissance, Izon n'a jamais été aussi peu endettée qu'en 2021, ce qui mérite un débat, en tout cas, ce qui pose un vrai problème. Deux faits, et là aussi je le dis en toute transparence, d'un côté, les Izonnais n'ont jamais été aussi peu endettés depuis 10 ans. C'est une première réalité, un premier fait, un premier élément factuel. Deuxième élément factuel, c'est que les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi bas qu'en ce moment, en tout cas ces 10 dernières années, c'est une évidence. Évidemment, compte tenu de ces deux réalités, n'importe qui dirait, « mais alors pourquoi ne pas s'endetter maintenant puisque c'est le moment. Un, on a cette capacité d'endettement et deux, les taux d'intérêt sont très bas. Pourquoi ne pas le faire maintenant ? » Alors, pourquoi ne pas le faire maintenant ? La question est mal posée. Pourquoi ? Parce que d'abord, un, on ne s'interdit pas de le faire en cas de nécessité en 2021. Je dis bien en cas de nécessité. J'aurai l'occasion d'en reparler tout à l'heure, mais il est possible, notamment pour conduire le chantier de la médiathèque, que l'on ait besoin ponctuellement d'un peu de trésoreries, le temps que certaines subventions arrivent. Donc avec une grande marge de manœuvre, on se laisse la possibilité de procéder à ce prêt relais, en cas de nécessité si d'aventure, les subventions auxquelles nous sommes éligibles n'arrivaient pas suffisamment vite pour faire face à ce besoin de trésorerie. Premièrement donc, on ne s'interdit pas de le faire.

Deuxièmement, il est peu probable que les taux d'intérêt remontent dans les 12 mois compte tenu du contexte économique. Ce qui signifie qu'il est très probable que dans un an, lorsque l'on aura l'occasion de débattre des orientations budgétaires pour 2022, les taux d'intérêt soient peu ou prou les mêmes. Si bien que l'opportunité de la fenêtre, à mon avis, se représentera dans un an. Je propose donc de ne pas s'emballer sur l'endettement, de le faire de manière très raisonnée et d'attendre, de mûrir en quelque sorte certains projets structurants qui seront à l'étude en 2021, je vais en parler tout à l'heure, et si ces projets sont suffisamment matures au sortir de l'année 2021 au terme d'études solides, alors en 2022, nous pourrons, nous aurons cette capacité d'endettement. J'ajoute immédiatement qu'il ne faut pas évidemment rêver de manière excessive cette capacité d'endettement. Pourquoi ? Parce qu'à mesure que le mandat va filer, et je pense à l'avenir d'Izon si je me projette très loin, il est possible que l'on ait besoin de préserver cette capacité d'emprunt pour conduire de grands projets structurants pour Izon. Et je songe principalement à la restructuration de l'école, voire à la création d'une nouvelle école à Izon qui n'aura pas lieu, je le répète, on l'avait déjà dit et on l'a dit pendant la campagne, qui ne pourra pas avoir lieu à mon sens durant ce mandat, mais qui se profilera très probablement au terme de ce mandat, quand nous aurons les études solides qui nous permettront d'avoir un maximum de lisibilité sur ce sujet. Et quand on parle d'investir dans une nouvelle école ou de restructurer un groupe scolaire de la taille du groupe scolaire d'Izon, il est bien évident que l'on parle d'un projet à plusieurs millions, donc il faut quand même penser à ces investissements d'avenir. Donc on ne s'emballer pas sur la dette. On est bien. On est dans un contexte quand même compliqué. Il faut être prudent et surtout, il faut prendre le temps de structurer certains projets et je propose à tous les élus, je dis bien tous les élus, de travailler sur cet effort de structuration des projets en lien avec des professionnels qui vont nous accompagner sur un certain nombre d'études. Vous verrez néanmoins que sans nous endetter, et vous le verrez davantage encore lorsque l'on adoptera le budget primitif pour 2021, que nos recettes d'investissement sont plutôt rassurantes. On construit un projet, en ce moment en tout cas, on envisage de construire un projet 2021 sans emprunt, sauf nécessité pour faire face à un besoin ponctuel de trésorerie pour mener le projet de médiathèque, mais c'est ponctuel, ce ne sera pas quelque chose qui va durer et ce n'est même pas certain que l'on ait besoin de le faire. Pour autant, la collectivité continue de se désendetter, de dégager des marges de manœuvre pour lui permettre de financer des projets importants et structurants et l'on a un programme d'équipement 2021 qui n'est pas indigent, loin de là.

Je vais maintenant aborder notre programmation de dépenses d'investissement. Quand je dis notre programmation, c'est ce que l'on souhaiterait en tout cas inscrire parmi nos dépenses d'investissement. D'abord, petit rappel. C'est une évidence, mais il est important d'insister. Ce projet que l'on construit est le premier vrai budget complet de la nouvelle majorité, de la nouvelle mandature. Donc ce premier vrai budget complet marque en quelque sorte le début du programme sur lequel la nouvelle majorité s'est engagée, à partir duquel la nouvelle majorité a été élue. Le Réveil Izonnais s'est engagé sur un programme. Nous avons été mandatés collectivement pour mettre en œuvre un programme et nous tâchons donc de mettre en œuvre ce programme, malgré les contraintes imprévisibles que nul ne pouvait prévoir liées à la crise sanitaire. Néanmoins, malgré ce contexte, nous essayons de mettre en œuvre un programme d'investissement d'équerre, raccord, en correspondance avec le projet sur lequel nous avons été mandatés. Notre projet s'articulait autour de trois axes s'agissant des dépenses d'investissement :

- Entretien, préserver et valoriser le cadre de vie des Izonnais,
- Innover et rassembler pour créer des échanges entre Izonnais,
- Accompagner et sécuriser les Izonnais et ceci en conjuguant volontarisme politique et solidité budgétaire.

Dans ce contexte de crise inédit, mettre en œuvre un tel programme n'est pas simple. Pourtant, nous nous y attelons avec courage, humilité et surtout avec enthousiasme. Nos grandes lignes, et je ne parle là que des grandes masses s'agissant des dépenses d'équipement. D'abord, nous allons lancer, je le disais, une volée d'étude sur des projets qui potentiellement en tout cas, nous semblent être structurants pour le quotidien des Izonnais. Évidemment, il faut lancer des études pour tout ce qui concerne le PLU. Nous avons lancé une révision. Tout cela a un coût. Nous avons besoin de cabinets d'études. Je ne sais pas combien nous allons prendre, mais 30, 40 000, 50 000 €. Nous allons lancer les marchés. On verra le fruit de cette consultation. Lancer l'étude évidemment sur la restructuration des deux écoles, en lien avec les parents d'élèves et tous les acteurs de la question éducative. Nous allons lancer une étude sur des itinéraires vélos, sur les mobilités douces d'une manière générale sur Izon. Je salue le travail réalisé par Caroline GLIZE. Je suis parfois maladroit, Caroline, mais je salue sincèrement le travail initié, mais l'on démarre le mandat et en 2021, nous serons accompagnés pour affiner ce travail et, je l'espère, parvenir à aménager des circuits de mobilité douce de manière raisonnable, j'insiste, raisonnable, réaliste, dès 2022, je l'espère. Nous nous sommes engagés sur des travaux de sécurisation auprès des riverains, notamment des riverains des entrées est et ouest d'Izon. Je songe en particulier à la nécessaire sécurisation de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny. Grosso modo, nous avons deux entrées est et ouest d'Izon avec l'entrée sud d'Izon qui, de mon point de vue en tout cas, pose toujours aujourd'hui de vrais problèmes de sécurité. On lance le chantier là, sur l'entrée sud, les Hauts d'Uchamp, route de Saint-Sulpice et puis, nous allons démarrer des études et des travaux sur la départementale au niveau de l'allée d'Anglade et sur la sécurisation de l'allée d'Anglade. Les riverains sont vent debout contre les conditions de circulation allée d'Anglade et puis il y a des gamins qui prennent cette allée tous les matins. C'est objectivement très dangereux. Et le gros morceau, si je puis dire, cela va être de Lattre de Tassigny avec la problématique que j'expliquais tout à l'heure au sujet de la circulation des poids lourds, principalement sur l'entrée est d'Izon pour parvenir à la zone d'Anglumeau. Nous allons donc lancer des études et évidemment, ces études seront coûteuses, mais on espère bien pouvoir s'appuyer sur ces études pour sécuriser ce qui doit l'être. On va lancer des études sur la végétalisation de la Ville, les jardins partagés, sur l'aménagement d'un parc à Capéranie, parc public à vocation sportive en particulier. Et puis nous allons lancer une étude toujours sur la même thématique, sur la qualité paysagère à Izon pour essayer de préserver autant que possible les paysages, voire pour valoriser certains paysages sur Izon. Enfin, nous allons lancer une étude sur la reconversion du site de la Vacherie d'Anglade. Nous souhaiterions faire de la Vacherie d'Anglade un lieu de vie axé sur le développement économique durable et la transition écologique tout en faisant en sorte que ce parc soit davantage fréquenté, populaire et festif. Donc nous allons voir ce qu'il est possible de faire dans une limite raisonnable évidemment, si c'est possible de le faire du côté de la Vacherie d'Anglade. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Donc beaucoup d'études et évidemment, toutes ces études ne déboucheront pas sur des projets structurants, mais il suffirait que trois ou quatre études débouchent sur trois ou quatre projets pour que, en tout cas en ce qui me concerne, je sois satisfait, puisque cela répondrait parfaitement à ce sur quoi nous nous sommes engagés.

Au niveau culturel évidemment, l'année 2021 sera marquée par un effort sans précédent pour la culture à Izon puisque nous allons lancer la première phase de la construction de la médiathèque. Le chantier débutera en juillet très vraisemblablement. Les travaux de terrassement seront faits en juillet. Nous allons débloquent une très grosse enveloppe sur l'année 2021 pour démarrer ce chantier et nous repartirons dans les mêmes eaux sur l'année 2022. Évidemment, au-delà de l'aspect culturel, lorsque l'on parle de médiathèque, on parle véritablement d'un projet structurant qui est capable de fédérer les Izonnais si l'on s'y prend bien et qui n'aura pas qu'une vocation culturelle. Une médiathèque, c'est avant tout un lieu de vie, un lieu au sein duquel et autour duquel se tissent des liens sociaux. Donc on mise beaucoup sur ce projet structurant de médiathèque.

J'en profite pour saluer une fois encore le travail réalisé par Anne-Marie ROUX et son équipe sous le mandat précédent, travail que l'on ne fait que bonifier. Donc j'espère bien qu'il y aura un consensus autour de ces travaux. Nous allons lancer évidemment encore et toujours des aménagements au niveau des écoles et du service périscolaire. On va enfin installer nos deux yourtes, une classe supplémentaire pour la maternelle et la deuxième yourte qui servira de salle pour le service périscolaire. On va enfin installer nos deux préaux supplémentaires, je l'espère, d'ici quelques semaines. Nous avons accumulé beaucoup de retard en raison de lourdeurs administratives qui ne sont pas de mon fait. On va aménager une nouvelle cour de récréation à l'école maternelle parce qu'il y a un besoin de cour supplémentaire au sein de l'école maternelle. L'équipe enseignante et la directrice principalement notamment nous ont alertés sur ce point et en cas de création de classe supplémentaire à l'école maternelle, cette deuxième cour de récréation deviendra nécessaire. Nous essaierons de faire une cour aussi agréable que possible pour les enfants. Et puis nous aurons de petits travaux à faire au sein de l'école, petits, mais on veut notamment travailler sur l'isolation des classes, notamment par l'installation de volets roulants pour éviter les surchauffes à compter du mois d'avril dans les classes, et l'on verra que cela représente quand même une petite enveloppe de 32 à 39 000 €. Je n'ai pas les derniers chiffres. Cela dépend combien de classes on fait. Donc gros aménagements au sein des écoles avec évidemment une problématique. Je parlais tout à l'heure de l'étude sur la restructuration ou la création d'une deuxième école à Izon. Évidemment, il peut sembler paradoxal, tout en envisageant cette restructuration, cette nouvelle école, d'engager de nouveau dès maintenant des dépenses d'investissement au sein des écoles aujourd'hui. Seulement, je le répète, nous n'avons pas le choix. Cette mise à niveau aujourd'hui est une nécessité. Ce n'est pas du luxe. C'est une nécessité. On peut soutenir qu'il s'agit de rafistolage. Pourquoi pas ? Le fait est en tout cas, à supposer que ce soit du rafistolage, je ne le pense pas personnellement, mais à supposer que ce soit du rafistolage, ce rafistolage est une nécessité. C'est-à-dire qu'il n'existe pas d'alternative si l'on veut maintenir des équipements à la hauteur de ce que l'on doit au service de l'éducation et au service périscolaire. Donc on ne transigera pas sur le sujet. On essaie juste de le faire de la manière la plus intelligente possible. On va engager des travaux de voirie et de sécurisation routière. Dès cette semaine, des travaux démarrent sur le secteur D'Uchamp et sur la route de Saint-Sulpice, travaux de sécurisation. On refait le tapis. On refait le trottoir. On refait le busage et on assure un nouvel éclairage public. J'en profite pour présenter toutes mes excuses aux habitants, aux riverains du secteur d'Uchamp et route de Saint-Sulpice. Notre intention était de les consulter préalablement au lancement de ces travaux. Simplement le contexte sanitaire une fois encore ne nous permet pas de procéder à cette consultation. Ils recevront dans les jours qui viennent un courrier explicatif de notre part avec tous les plans qui leur préciseront quelle sera la nature exacte des travaux et par ailleurs, sur la touche finale que l'on fera sur ces deux routes en matière de sécurisation, ils seront consultés d'ici quelques mois. C'est-à-dire que l'on ne va pas tout faire maintenant. Il restera deux petites touches finales potentiellement à faire et pour cela, on les consultera et ils seront mis dans la boucle. On va également sécuriser la route départementale au niveau de l'allée d'Anglade. On espère le faire en 2021, mais tout cela va dépendre de la position du conseil départemental parce que le conseil départemental a prévu de refaire le tapis sur la départementale, mais par sections. Ils ne peuvent pas tout faire d'un coup, donc en fonction de leur calendrier, on essaiera de se caler et de sécuriser cette route départementale, notamment en créant un passage piéton et des abribus pour les enfants qui prennent le bus pour aller au collège ou au lycée tous les matins et l'on va sécuriser l'allée d'Anglade en soi qui est assez dangereuse. Et puis on va toujours et encore étendre le périmètre de vidéoprotection là où c'est nécessaire et que là où c'est nécessaire, dans une logique, j'insiste, de prévention. Voilà pour le volet sécurisation. Le volet sport. Le volet sport, on a eu un grand débat et je pense que l'on n'a pas fini de débattre, mais de notre côté en tout cas, ce débat me semble tranché, mais j' imagine que l'on pourra peut-être débattre avec nos amis de l'opposition.

Le volet sport, on envisage en 2021 de restructurer le terrain de foot du stade de la Naude pour une raison simple. C'est que le terrain de foot et aujourd'hui parvenu à un niveau d'impraticabilité, pardon, c'est barbare, constant. Dès qu'il flotte un peu, on ne peut plus jouer au foot au stade de la Naude. Nous nous étions engagés à tout faire pour doter le FC Mascaret d'un terrain synthétique. Croisons les doigts, mais j'ose espérer que cet effort sera réalisé par d'autres que la commune d'Izon et l'on a bon espoir que la communauté d'agglomération, la CALI en particulier, procède à cet investissement pour le FC Mascaret, à suivre. En tout cas, on va se battre pour ça. Reste la question du terrain de foot du stade la Naude. Compte tenu du contexte sanitaire, ce stade aujourd'hui n'est pas utilisé. Il nous paraît opportun en termes de fenêtre de se saisir de cette fenêtre de non-utilisation pour procéder à la restructuration du terrain de foot. Évidemment se pose le sujet en conseil municipal de manière publique et transparente. On verra ce qui est adopté, ce qui est retenu ou pas dans le budget primitif. Cela va dépendre des débats que l'on aura tous ensemble. On a commencé à avoir ce débat en Commission Finances, mais ce débat, me semble-t-il, n'est pas épuisé puisqu'il pourrait rencontrer des résistances peut-être légitimes. En tous cas, on envisage de restructurer le terrain de foot à deux conditions. La première condition, c'est que l'entreprise qui procédera aux travaux s'engage à obtenir un résultat du fait que la pelouse du stade de la Naude soit praticable toute l'année, donc clause de garantie et ce n'est pas gagné. Il ne suffira pas de tout faire pour que le résultat soit là. On va être très clairs avec l'entrepreneur. S'il devait faire des travaux, on attendra de lui une obligation de résultat. Première condition. Et puis évidemment, deuxième condition, on l'a toujours dit, cet effort en faveur, et j'insiste sur l'attachement des Izonnais au foot, légitime, me semble-t-il, et je ne le dis pas que par sensibilité personnelle, par appétence personnelle pour le foot, je pense sincèrement qu'une commune comme Izon qui n'a pas de terrain de foot, ce n'est pas normal, la deuxième condition, c'est que l'effort que la commune réaliserait pour le FC Mascaret, c'est que cet effort soit raisonnable, préserve nos finances, ne donne pas lieu à emprunt, nous avons toujours été très clairs sur le sujet. On n'endettera pas la commune pour faire un terrain de foot et les prévisions sur lesquelles on partirait sont de l'ordre de 135 000 à 150 000 € grand maximum TTC. On essaiera plutôt de taper sur du 135 000 que sur du 150 000 si d'aventure, j'insiste, cette restructuration du terrain de foot de la Naude devait se réaliser sous la houlette de Thierry DUBREUIL. Merci, Thierry, pour ton travail. Nous en discuterons. Je ne parle là que des grandes masses sur le volet sport. Je passe sur le reste.

Revitalisation du centre bourg. Un axe majeur sur lequel nous avons été élus. Revitalisation du centre bourg et amélioration du cadre de vie. Nous allons lancer une reconversion du site des anciens services techniques. Nous allons l'appeler l'espace Bourgès. C'est le nom historique de ces services techniques, avec plusieurs activités autour de l'activité sociale et solidaire, recyclerie, jardins partagés, pôle de solidarité, ateliers de coworking pour des artisans, peut-être une salle de répétition, un atelier dédié à la photographie et au cinéma, que sais-je. Nous allons essayer d'en faire un espace de vie sans perdre de vue cette cible précieuse pour Izon qu'est sa jeunesse. Donc on essaiera de les amener dans ce projet. On s'en donne les moyens. Petite enveloppe pour démarrer. On attend, j'insiste, des initiatives de la part des Izonnais. On ne va pas leur offrir des choses clé en main. On attend des initiatives de leur part. Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé à l'attention du public. À charge pour les personnes intéressées de se positionner et de nous présenter des projets associatifs, entrepreneuriaux ou autres. En tout cas, il nous semble que ce site, de par sa localisation, à proximité du centre bourg, au sein du centre bourg historique, à proximité des services publics, il nous semble que ce site mérite une attention toute particulière pour essayer de revitaliser le centre bourg. À côté de Bourgès, nous allons procéder à un réaménagement de la place du marché, pas la place de la mairie, j'insiste, exclusivement la place du marché, toute la partie en calcaire aujourd'hui qui rebute en quelque sorte notamment les marchands, les forains, et qui fait que cette place du marché aujourd'hui est difficilement exploitable dès qu'il pleut un tout petit peu ou dès lors qu'il y a un peu de vent.

Donc nous allons essayer de ramener le marché sur la place de la mairie, sur la place du marché, et surtout, nous ferons en sorte que cette place ait vocation à accueillir des événements festifs, associatifs, aux beaux jours, mais pas qu'aux beaux jours, principalement aux beaux jours, mais pas qu'aux beaux jours et nous voulons ramener un peu de vie sur cette place qui en manque cruellement. On va enfin, et nous l'avions déjà annoncé, poursuivre la restructuration de la maison des arts créatifs et de la culture, aménagement strictement à l'intérieur, exclusivement. Nous allons créer des rangements pour différentes associations, faire en sorte que ce bâtiment vive davantage, que les associations l'utilisent davantage et dans le même temps, sur le temps de pause méridienne, entre 12 et 14h, nous ferons en sorte que le rez-de-chaussée de la MACC accueille un foyer à l'attention du service périscolaire, à l'attention des enfants qui pourront ainsi, en sortant de l'école du pôle 1 accéder librement à cette petite cour intérieure de la MACC et au rez-de-chaussée de la MACC pour y mener des activités principalement axées autour des arts créatifs, mais potentiellement, pourquoi pas, y aménage également un petit jardin pédagogique puisque nous avons tout ce qu'il faut sur place pour le faire. Là aussi, c'est un projet qui, me semble-t-il, mérite d'être salué en termes d'efficacité parce que cela permettra à un bâtiment public précieux en plein cœur du centre bourg d'être davantage utilisé qu'il ne l'est aujourd'hui en misant sur différents publics, sur différents créneaux dans une journée. Cela m'a l'air plutôt de bon sens que d'essayer en tout cas de le faire, là encore avec un budget très raisonnable. Nous aurons l'occasion de parler chiffres lorsque nous aborderons le détail du budget primitif.

Autre axe sur lequel nous nous sommes engagés, la transition écologique et l'entretien des réseaux, en particulier des réseaux hydrauliques. S'agissant de la transition écologique, nous allons poursuivre nos études et nous allons commencer à installer nos premiers jardins partagés. Merci Audrey, du travail réalisé là encore. Nous allons enfin pouvoir, je l'espère, au printemps, démarrer cette opération. Jusqu'à présent, le contexte sanitaire nous l'a interdit. Et puis, nous allons poursuivre l'étude thermique sur les bâtiments communaux qui traîne là encore. Je crois que c'est indépendant de notre volonté. Nous aurions aimé que cela aille plus vite, mais manifestement, l'étude prend du temps, beaucoup plus de temps que ce que je l'espérais. En fonction de cette étude, nous réaliserons des investissements pour davantage économiser notre consommation d'énergie.

J'ai peut-être sûrement oublié quelque chose. Je crois que j'ai oublié quelque chose de précieux. Oui, évidemment. Entretien des réseaux, ce n'est pas de l'investissement, mais je pense aux réseaux hydrauliques, je suis obligé d'en parler parce qu'évidemment il y a une soif de curage et d'entretien du réseau hydraulique sur Izon. Ce dont les gens ne se rendent pas toujours compte, c'est que cela représente une masse budgétaire considérable. Cela coûte une blinde d'entretenir les fossés, surtout quand cela n'a pas été fait correctement depuis des années, pour ne pas dire depuis des décennies. On va poursuivre cet effort et l'on va sensiblement débloquer la même enveloppe que celle que nous avons débloquée l'année dernière. On va essayer de s'améliorer, certes, mais l'on ne pourra pas faire des miracles. On va y aller, comme on dit chez moi, ti lamp, ti lamp, petit peu par petit peu. On va y aller tranquillement et l'on va essayer, toujours sous la houlette de Thierry de s'améliorer sur le sujet. On en a grand besoin. On va lancer un plan de démoustication modeste parce que cela coûte une blinde là aussi. Un plan préventif d'abord et là, on va beaucoup compter sur les Izonnais, sur le sens de responsabilité des Izonnais, et puis, nous allons peut-être investir dans trois ou quatre bornes antimoustiques sur des espaces moustiques, j'insiste, sur des espaces publics, pour faire en sorte que si les Izonnais sortent l'été et vont sur des espaces publics, ils ne se fassent pas manger par des moustiques toute la soirée. On pourra difficilement faire plus. On a envisagé il y a plusieurs mois, nous sommes entrés avec des communes loin d'ici, dans le sud de la France, qui ont eu recours à ces procédés.

On s'est aperçu de l'investissement et du coût de fonctionnement de ces bornes antimoustiques et l'on essaie de convaincre depuis au moins trois mois nos voisins de réaliser cet investissement avec nous dans le but espéré de faire des économies d'échelle. Donc on essaie de convaincre en particulier la commune de Saint-Loubès et la commune de Vayres. C'est loin d'être gagné. Sachant que l'on aurait pu peut-être s'inscrire dans l'effort qui était réalisé dans la Ville de Libourne, mais le problème, c'est que la Ville de Libourne a dégainé dès le mois de janvier et le marché est parti et l'on ne peut plus rattraper le wagon. Donc là, il y a eu un peu de friture, si je puis dire, sur la ligne communication entre la Ville de Libourne et nous. On corrigera le tir dans les années qui viennent, mais c'est une réalité.

Communication. On va refaire le site internet de la Ville qui en a bien besoin, qui a besoin de rafraîchissement. On va mettre en place une application d'information citoyenne. Nombreux sont les Izonnais qui aujourd'hui s'informent via leur smartphone et donc nous allons mettre en place cette information d'information citoyenne. Et nous allons créer une nouvelle charte graphique, tout cela sous la houlette d'Audrey COMBIER. Merci beaucoup, Audrey. C'est un gros budget, on peut le dire. C'est un gros budget. Un site internet, cela coûte très cher. Une charte graphique, ce n'est pas donné et il y a tout le reste sur la communication. Nous aurons l'occasion d'en parler en Commission. Et inévitablement, il faut toujours réaliser des investissements pour les services municipaux. Il y a du matériel à acheter, pour les services techniques en particulier. Du matériel pour veiller à la santé et la sécurité des salariés, des agents, etc., etc. Et tout cela ne va pas souffrir en 2021. Nous allons juste essayer de rationaliser un petit peu les dépenses de petit équipement. Nous pensons à quelques marges de manœuvre peut-être de ce côté-ci, mais nos services seront toujours bien dotés et merci à eux.

Grosso modo, les grandes dépenses d'équipement, les grands axes, tout cela sera traduit dans le budget primitif sur lequel on va s'atteler maintenant dans les semaines qui viennent, en lien avec les élus de Cœur d'Izon, j'insiste sur ce lien auquel je tiens, et donc, je vous propose maintenant à tous de nourrir le débat d'orientations budgétaires, si d'aventure, vous estimez cela utile ou nécessaire. Monsieur MALVILLE peut-être.

M. MALVILLE : Tout d'abord, je vais remercier Karine pour son travail sur ce rapport. J'ai été en Commission, mais je préfère le faire de vive voix et puis remercier Monsieur le Maire pour les débats que nous avons déjà eu en Commission. Ce qui est toujours délicat de faire des débats en Commission, c'est d'être répétitif. Je ne sais pas comment vous voulez que l'on procède.

M. DE LAUNAY : Comme vous voulez. La parole est libre et la structuration de la pensée aussi. Donc, allez-y.

M. MALVILLE : Je vous remercie. Sur les études, bien entendu, je valide les études. J'en aurais peut-être rajouté une ou deux. Notamment quand on parle de restructuration de l'école, restructurer une école demain, cela signifie qu'il faudra des salles supplémentaires notamment pour accueillir des enfants dans le temps périscolaire, voire accueillir des associations. J'aurais bien aimé que l'on inclue dans les études une étude supplémentaire pour une salle sportive. C'est une demande. J'insiste vraiment sur la partie des études. J'espère qu'elles vont pouvoir se faire notamment pour l'allée d'Anglade et pour l'avenue Maréchal de Tassigny, que l'on aura les résultats rapidement pour pouvoir lancer, et je l'espère avant la fin de l'année une modification budgétaire pour pouvoir réaliser les travaux. Ce sont des endroits qui aujourd'hui sont invivables pour les habitants et Anglade pour tous les ados qui passent.

M. DE LAUNAY : Oui. Deux précisions. S'agissant d'Anglade, ce sera fait très vite, à mon avis. S'agissant de Lattre de Tassigny, ce sera inévitablement plus long parce que l'on ne parle pas du même investissement quand même. On ne parle pas de la même urgence.

Vous avez raison de souligner que c'est urgent de répondre aux attentes on ne peut plus légitimes des riverains de l'avenue de Lattre de Tassigny. Simplement, pour Anglade comme pour de Lattre, il y a un élément avec lequel nous devons composer, c'est que l'on parle d'une route départementale qui est donc de la compétence du conseil départemental. Ce n'est pas de la compétence de la commune d'Izon. Ce qui signifie concrètement que le moindre aménagement sur cette départementale financé par la commune requiert l'accord préalable du département, donc il faut les convaincre. Sachant que dans le même temps, et c'est le deuxième élément de contexte très important, le département a l'intention de refaire les tapis sur cette départementale entre grosso modo Saint-Loubès et Vayres, pour faire court, par tronçon, et que donc nous dépendons par ailleurs du calendrier qui sera fixé par le département. Et nous sommes en ce moment en lien, Thierry DUBREUIL est en lien constant avec les services du département pour essayer précisément de caler leur agenda avec le nôtre. C'est quand même une vraie difficulté. Par ailleurs, vous l'avez compris, sur de Lattre en particulier, il y aura quand même une vraie difficulté budgétaire que l'on va résoudre, mais là, on parle d'un investissement de plusieurs centaines de milliers d'euros si l'on veut faire les choses sérieusement.

M. MALVILLE : Oui. Après, toutes les études que vous lancez, ce sont des points que nous avons, lors de la campagne électorale, mis en place nous aussi. Nous en avons parlé aussi en Commission. Sur la partie culture, je vais dire enfin nous avançons sur la médiathèque et nous voyons le début des travaux pour début juillet et tant mieux. Sur les écoles, oui, effectivement, s'il y a un projet de restructuration, on peut se poser la question de se dire pourquoi faire des travaux à l'école. Aujourd'hui, c'est essentiel. Il faut faire des travaux à l'école. La restructuration du groupe scolaire ne va pas se faire dans les quatre mois qui arrivent ni dans les deux années qui arrivent. C'est un projet qui verra son terme peut-être dans quatre, cinq, six ans et l'on ne peut pas laisser aujourd'hui pendant six ans les gamins comme ça. C'était des projets que l'on avait déjà débattus avec Delphine lors du précédent mandat, notamment la fermeture des classes avec les rideaux, un point essentiel. Je rajoute que la végétalisation des cours d'écoles, c'est la même chose. C'est quelque chose qui me tient à cœur et oui, il faut le faire. Donc ce n'est pas quelque chose où l'on va venir avec des pancartes pour vous dire, « c'est stupide. Ne le faites pas. »

Travaux de voirie et sécurisation routière. Je vais en reparler de ces travaux de voirie et de sécurisation routière, mais je parlerai aussi de l'éclairage, l'éclairage public le soir. Oui c'est une bombe quand on demande à ce que l'on puisse éteindre l'éclairage le soir. Je l'accorde. C'est vrai, c'est une bombe. Il y a beaucoup de gens qui sont contre. Éclairer des moustiques et des chauves-souris, c'est vrai que c'est toujours utile à 3 heures du matin. Je pense que l'on a l'occasion quand on retravaille sur cette typologie de sécurité routière de se dire, « quels candélabres on met ? Est-ce que l'on peut partir sur des candélabres intelligents ? » Intelligents, cela veut dire que les autres ne le sont pas. Cela veut dire qu'il y a une possibilité d'étudier la densité de la lumière par rapport aux personnes qui passent devant, une voiture, un piéton ou un vélo. On est dans des cas d'études. Étudions-le. Voyons si c'est réalisable. Je sais qu'aujourd'hui, il y a EIFFAGE Énergie qui travaille sur cette typologie d'éclairage. Ça peut ne pas plaire, effectivement, mais autant le faire. À moins que notre grand fournisseur d'éclairage soit capable de le faire, ce dont je doute.

Le sport. Ça a été le grand débat lors de la Commission Finances. Je serais très mal placé si aujourd'hui je vous disais que le terrain de foot, vous ne pourrez pas y faire quelque chose. Je crois que dans cette salle, nous sommes quelques-uns à être très attachés au foot en l'occurrence et notamment au terrain. Oui, il faut le faire. Il faut le faire correctement. Il faut le faire proprement. Le club aujourd'hui, même si l'on peut avoir une couleur dans nos cœurs rouge et jaune, le club aujourd'hui, c'est le FC Mascaret qui joue à un niveau qui n'a jamais été égalé sur notre territoire, dont on a besoin effectivement d'équipement. Il porte nos couleurs. Il porte les couleurs de notre Ville et il le faut. Je vous l'accorde.

Si on peut éviter de faire un emprunt pour faire un terrain de foot, oui, OK. Après, il faudra m'expliquer comment on fait. Pas d'emprunt. On fait un emprunt global. Comment on le répartit, mais bon, ce n'est pas grave ? Mais là encore, je reviens à ce que je disais tout à l'heure. Dans le sport, ne nous privons pas de faire une étude sur une salle. On en aura au moins le prix et se dire après, « mais on la met où ? » Au moins que l'on fasse l'étude. Dans le sport, j'en ai parlé, il y a aussi une demande aujourd'hui de nos ados, adolescents et adolescentes, sur le skate. On est une Ville qui parle de glisse. On a un wakepark qui tourne très, très bien. On a des champions du monde qui viennent s'entraîner. On a des champions de France qui viennent. On a une demande de ces jeunes qui arrivent aussi sur la commune de dire, « on veut faire du skate. » On a sur la commune des jeunes qui font les championnats de France de skate-board. On en a plusieurs qui ont été champions de France aussi de skate. C'est une vraie discipline, comme les arts de la rue en général. Il n'y a pas que le skate. Donc voilà. On en a parlé en Commission. C'était pour en reparler et je connais aussi votre attrait pour le skate.

La revitalisation de Bourgès, j'y vois aussi les arts de la rue dedans. On peut y faire de la musique, de la peinture, du film, du cinéma, de la photo. Allons-y. C'est un point dont on a besoin sur notre commune.

M. DE LAUNAY : Je vous réponds rapidement. Salle sportive, vous connaissez ma position. Oui, on a besoin d'une nouvelle salle dédiée au sport à Izon. OK. On ne peut pas avoir une salle à moins de 1,5 million, salle qui ne ferait que du sport. Et si l'on veut construire davantage polyvalente, c'est le double. Il nous faut au moins trois millions. On a un élément de contexte, me semble-t-il, important. Nous avons des voisins, Vayres, dépourvus de salle sportive, dépourvus de salle polyvalente au sens plein du terme, même s'ils ont la salle du Blason qui remplit bien des fonctions. À titre personnel, bien que j'aie conscience du besoin de salle sportive supplémentaire sur Izon, je l'ai dit au Maire de Vayres à de nombreuses reprises, depuis très longtemps, à titre personnel, je pense qu'en termes d'efficience de la dépense publique, il serait plus intelligent, me semble-t-il, d'essayer dans un premier temps de construire un projet en lien avec la commune de Vayres de telle sorte que les habitants de nos deux communes y trouvent réponse à leurs besoins. Je pense que l'on pourrait faire des économies d'échelle, que l'on pourrait partir sur un projet plus multifonctionnel, plus polyvalent, de qualité. Sachant que la logique quand même, le sens de l'histoire presque, s'agissant de ces investissements structurants, le sens de l'histoire porte à essayer de mutualiser ce qui peut l'être. Donc, lancer une étude, OK. Pourquoi pas ? Mais lancer une étude en lien avec les besoins du territoire. Pas ne lancer qu'une étude connectée aux besoins des Izonnais. Oui, une étude telle que celle que l'on va mener pour l'école par exemple. C'est-à-dire une étude qui nous propose deux scénarios. Un scénario pourquoi pas strictement Izonnais. Pourquoi pas ? Pas de problème. Et un scénario qui s'inscrit davantage dans une logique territoriale en lien avec Vayres ou d'autres, je ne sais pas. Mais disons qu'avec Vayres, cela m'a l'air plus simple dans la mesure où Vayres comme nous appartient à la CALI. Donc l'étude, je vous rejoins. Pas de problème. Simplement, il faut être honnête, et vous l'êtes. Mais il faut être honnête sur nos capacités budgétaires dans l'immédiat. Si je disais maintenant, « on part sur 1,5 million pour une nouvelle salle de sport à Izon », inévitablement, cela grèverait nos capacités d'emprunt pour les années qui viennent. La fenêtre n'est pas la bonne. L'autre solution pourrait consister à renoncer à certains des investissements que nous avons fléchés cette année pour faire une telle salle de sport, mais à titre personnel, à choisir entre une médiathèque dans l'instant et une salle de sport, je choisis dix fois la médiathèque. Donc sans emprunt, cela me paraît très compliqué aujourd'hui et je répète que lancer un emprunt de cette nature aujourd'hui, je trouverais cela prématuré. Tout ce qui concerne ces investissements structurants d'ordre sportif, nous nous sommes engagés à avoir une approche dans la mesure du possible intercommunale.

Donc tant que je n'aurai pas épuisé cette piste, je dis bien cette piste, je n'en démordrai pas. Si j'épuise cette piste, si nous épuisons collectivement cette piste d'un rapprochement avec Vayres pour cet équipement, alors nous pourrions envisager autre chose. Mais épuisons d'abord la piste. En tout cas, travaillons sur cette piste d'abord. Ça, c'était pour la salle sportive.

Pour les candélabres intelligents, Monsieur MALVILLE, vous le savez, ces candélabres dits intelligents, c'est insupportable comme expression candélabres intelligents quand même, mais admettons qu'ils soient intelligents, ces candélabres ont un coût exorbitant. Nous nous sommes renseignés. Nous avons reçu des entreprises qui vendent ce genre de projet. Ça a un coût exorbitant. C'est possible de le faire ponctuellement. Nous l'avons fait par exemple sur le parking de l'ALSH, « intelligents », mais on ne peut pas le faire partout, c'est une évidence. Sachant que seulement pour la réfection, rénovation des foyers existants au, si l'on compte tous ceux qui sont en carafe et qui auraient besoin d'être refaits, on en a pour 130 000 € juste pour les changer, juste pour les mettre en action. Sincèrement, ce n'est pas simple, mais j'entends ce que vous dites. L'extinction, Monsieur MALVILLE, vous connaissez ma position personnelle. Je suis totalement favorable et depuis très longtemps à l'extinction de l'éclairage public, sauf là où il y a des caméras de vidéoprotection, mais pour le reste, je suis totalement favorable et nous sommes plusieurs, je regarde Audrey notamment. Nous sommes totalement favorables, elle et moi en tout cas, et d'autres ici à une extinction de l'éclairage public entre minuit et cinq heures du matin, grosso modo. Simplement, jusqu'à présent, faut d'avoir pu dialoguer avec les Izonnais sur ce sujet, nous n'avons pas osé le faire de manière unilatérale et brutale. On se laisse le temps du dialogue. On se laisse le temps de la consultation avant de le faire. Est-ce une erreur ? C'est possible, Monsieur MALVILLE. Vous l'avez soutenu en Commission en disant, « allons-y. » J'étais personnellement partisan au départ, chaud patate comme je suis, d'y aller, boum, d'entrée. Et on m'a freiné. On m'a dit, « non. Attention ; il vaut mieux consulter les gens, y aller tranquillement, attendre l'été. » Sachant que j'ai reçu des personnes le samedi matin dans mon bureau, des riverains me disant, « il paraît que vous allez faire ça. Surtout, ne le faites pas parce que si vous faites ça, je ne dors plus. » Alors évidemment, il y a beaucoup de fantasmes. Il faut rassurer les gens. Il faut leur expliquer que toutes les études prouvent que l'extinction de l'éclairage public entre minuit et cinq heures sur un milieu périurbain comme le nôtre, cela n'augmente pas l'insécurité, loin s'en faut. On constate même parfois le contraire s'agissant des accidents de la circulation. Les gens feraient plus attention. Les gens roulent plus vite quand il y a de l'éclairage public. C'est avéré. C'est prouvé. Donc il faut prendre le temps de rassurer les gens, je pense. Ceci étant, nous avons bien l'intention de le mettre en œuvre aussi rapidement que possible. Laissez-nous juste le temps de l'information et de la consultation.

Et puis le skate, Monsieur MALVILLE, vous connaissez ma position. Que les skateurs et les skateuses d'Izon arrivent avec un projet, qu'ils portent un projet, qu'ils prennent cette initiative, qu'ils se structurent et nous les aiderons. Par contre, je le dis tout de suite, nous les aiderons vraiment de manière très raisonnable. Nous avons préparé, j'en ai discuté avec vous en Commission, une petite ligne budgétaire pour leur offrir quelques équipements qui, à mon sens, correspondent à leurs besoins d'aujourd'hui en partie. Il est hors de portée actuellement de se lancer dans un skate park, qui plus est un skate park couvert parce qu'il me semble que seul un skate park couvert apporterait vraiment une valeur ajoutée à Izon. Ce n'est pas à notre portée. Nous en avons discuté. Nous avons peut-être deux positions différentes sur le sujet, mais vous comme moi, nous aimons, enfin vous je ne sais pas, mais en tout cas, je n'ai rien contre les skateurs. Je dis juste qu'il y a en l'état, malheureusement pour eux, et je le dis à regret, plus urgent présentement. Il y a plus urgent que de se lancer sur un skate park à 300 ou 400 000 €.

M. MALVILLE : Je continue. Sur la partie sport, on avait émis aussi l'idée d'avoir des appareils de musculation individuels dans la commune à plusieurs endroits pour, si je prends l'exemple de l'allée des Pavillons, pendant que des enfants s'amuse dans les jeux, les parents pouvaient faire de la musculation. Là aussi, ça entre dans le cadre de vie. Ça entre dans l'aspect sportif, dans le développement de soi.

Transition écologique et entretien des réseaux. Oui, on ne peut être que d'accord et dire, « elle arrive enfin cette étude énergétique des bâtiments. » Les plans de démoistification, je pense que la prévention peut être aussi une bonne solution comme cela se fait dans une île bien lointaine pour expliquer aux gens comment on peut traiter le moustique. La refonte du site internet sur la mise en place d'une application et on y a travaillé en Commission avec Audrey, donc il n'y a rien à dire. Cela faisait aussi partie de notre projet il y a un an. Nous l'avons aussi développé donc il n'y a absolument aucun problème là-dessus.

Pour conclure, je vais dire que c'est un rapport d'orientations budgétaires qui est complet. Il manque quelques points à notre niveau, mais c'est normal. C'est normal que l'on donne les quelques points qui manquent. Je voulais à nouveau féliciter Karine pour la qualité de son travail.

Mme FONTAINE : Bonsoir. Deux demandes de précisions. La première concerne les jardins partagés. Nous avons déjà mis au budget l'année dernière une étude. Qu'est-elle devenue ?

M. DE LAUNAY : L'étude est toujours en cours. L'étude comportait des ateliers participatifs. C'était davantage qu'une étude. C'était une méthodologie pour mettre en place les jardins partagés. L'étude est en cours, mais cette étude requiert la participation des Izonnais, la consultation des Izonnais. Nous avons prévu des ateliers de rue. Il était prévu d'aller chez les gens, de frapper aux portes pour essayer de les convaincre de l'intérêt de cette démarche et de faire des démonstrations, des ateliers autour de la permaculture, etc. Pour des raisons évidentes liées au contexte sanitaire, ces ateliers n'ont pas pu se tenir, donc en accord avec le cabinet d'étude qui nous accompagne, Saluterre, on a reporté ces réunions à, on l'espère, ce printemps, mais évidemment avec un grand point d'interrogation. J'annonce que le 12 juin devrait se tenir à l'initiative d'une association, les Échos ludiques, que je salue, la journée zéro déchet, les Échos ludiques que vous connaissez tous très bien. On souhaiterait à l'occasion de cette journée zéro déchet, entreprendre des ateliers en se disant que le 12 juin quand même, on pourra y aller quand même en toute liberté, en tout cas on espère retrouver cette liberté. Pour l'instant, le contexte sanitaire nous a empêchés d'aller plus loin.

Mme FONTAINE : Merci. Ma deuxième question concerne le site Bourgès. L'une des grosses problématiques de ce lieu, c'est l'accès sur la route puisque c'était déjà le cas au moment où il y avait les services techniques et l'école de musique. Les entrées et les sorties de véhicules étaient compliquées. Est-ce que dans votre étude, vous avez prévu quelque chose sur cet aspect-là ?

M. DE LAUNAY : Absolument pas. Nous avons une solution radicale. C'est d'interdire l'accès des voitures au site Bourgès et d'aménager des voies de cheminement douces de manière davantage sécurisées. Mais en tout cas, nous n'avons pas la capacité budgétaire aujourd'hui de sécuriser l'accès véhicules à Bourgès. Très sincèrement, ce n'est pas dans nos cordes. J'insiste, on part sur une petite enveloppe. L'idée est là. Le fond est là. On va voir comment ça prend. On va voir si la mayonnaise prend et si la mayonnaise prend, on montera en puissance, mais on ne va pas engager des sommes de folie dans ce projet de restructuration de Bourgès. De même que l'on ne va pas engager des sommes de folie dans d'autres projets de revitalisation.

On y va par touches pas homéopathiques quand même parce que l'on parle quand même de budget autour de 80 000 €, donc on ne va pas dire que c'est homéopathique, mais on part sur de petites enveloppes. On voit si cela prend et en fonction des retours d'expérience des uns et des autres, on ira peut-être un peu plus loin en 2022. Mais pour l'instant, on est vraiment très modestes sur ces projets.

Mme FONTAINE : Et est-ce que vous ne pensez pas que ce que vous souhaitez en faire autour en particulier du cinéma et de choses comme ça, ça ne pas croiser ce qui va se faire à la médiathèque ?

M. DE LAUNAY : Non, parce que pour l'instant en tout cas, on a rédigé l'appel à manifestation d'intérêt, mais il est à la correction pour l'instant, mais les sites aux alentours, Saint-André-de-Cubzac, Libourne, Saint-Denis, Bordeaux, les sites que j'ai visités jusqu'à présent requièrent véritablement des locaux dédiés en exclusivité par exemple au développement de la photo ou au montage vidéo et ces ateliers ne pourraient pas avoir lieu à la médiathèque. Pourquoi ? Parce qu'à la médiathèque, si vous songez aux ateliers, à l'établi ou à la salle d'animation, ce sont quand même des lieux qui ne peuvent pas être « trustés » par une activité en exclusivité. Je ne sais pas si vous m'avez un peu suivi. Donc, non, je ne le pense sincèrement pas. En revanche, Gilles PRUVOST porte notamment la volonté de créer des ateliers cinéma, ou un cinéclub, ou que sais-je. Il y a des synergies à trouver entre ce qui se fera à Bourguès et peut-être, je l'espère, ce qui se fera à l'intérieur de la future médiathèque autour de la diffusion de films ou de débats post diffusion de films, je l'espère. Mais sincèrement, on ne parle pas tout à fait de la même chose.

Mme FONTAINE : D'accord. Et une toute petite question pour terminer. Vous nous avez parlé du plan de démoustication. Dans le document que vous nous avez transmis, il y a aussi un point sur les nids de frelons.

M. DE LAUNAY : Oui, mais c'est la même logique. C'est-à-dire que plan de démoustication, lutte contre les frelons, vous avez raison de me le rappeler, merci, il y a un volet préventif sur lequel nous allons agir dès maintenant, dès le mois de mars. Donc on va, comme on le fait dans une île lointaine faire un peu de pédagogie, si c'est utile. C'est peut-être utile. Expliquer aux gens quels sont les bons réflexes à avoir dans son jardin, faire un peu de communication sur un espace comme le cimetière par exemple qui est un nid à moustiques pour des raisons évidentes. Agir également à titre préventif s'agissant du piégeage des frelons reines et là, la période s'ouvre, donc on essaie de se doter de pièges à distribuer à la population. Ou d'explications sur comment do it yourself, comment faire son piège à frelons reines. Ensuite, il y aura un volet davantage curatif quand on va avancer dans la saison, c'est-à-dire quand il n'y aura plus lieu de faire de la prévention, juin, juillet, août, septembre, où là, il y aura l'aspect piégeage de moustique, aspirateur à moustiques, on va l'appeler comme ça. Et puis peut-être que l'on va prévoir autre chose sur la lutte contre les frelons, mais la lutte contre les nuisibles, le nid de frelons, je n'ai plus les chiffres en tête, mais c'est une blinde et il y en a partout, donc il faut vraiment que l'on fasse attention. Karyn LARGOUET va me dire, « c'est du fonctionnement. » Donc il faut que l'on fasse attention. Mais vous avez raison. Ce sont les deux volets sur lesquels on va essayer d'agir. Mais c'est un travail de longue haleine et il y a beaucoup de pédagogie à faire, je pense, auprès des Izonnais.

Mme FONTAINE : Merci pour ces précisions.

M. DE LAUNAY : Je vous demande donc de bien vouloir constater que le débat a eu lieu, que ce débat d'orientations budgétaires a eu lieu. On ne passe pas au vote. Un débat d'orientations budgétaires, il faut juste constater collectivement que ce débat a eu lieu conformément à la loi.

2. Annulation des créances des familles en forfait de restauration scolaire

M. DE LAUNAY : Je vous propose donc de poursuivre l'ordre du jour de la soirée. Deuxième sujet inscrit à l'ordre du jour de la soirée, les créances des familles en forfait de restauration scolaire qu'il convient d'annuler et je laisse la parole à Delphine FLOIRAT-RATTE, adjointe à l'éducation et au service périscolaire. Delphine, tu as la parole.

Mme FLOIRAT-RATTE : Bonsoir. Durant la période du 1^{er} au 3 février 2021, les ATSEM de l'école maternelle ont été cas contact. Il a donc été nécessaire de les mettre à l'isolement et la municipalité a donc demandé aux familles qui le pouvaient de garder leurs enfants sur la pause méridienne. Pour les familles qui n'ont pas mis leurs enfants à la cantine, la Ville souhaiterait les rembourser. Ce n'est pas mis en place pour l'instant dans le règlement intérieur et la régie ne le permet pas. Il est donc demandé au conseil municipal de permettre de rembourser les familles qui fonctionnent au forfait sur la période du 1^{er} au 2 février 2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Modification du règlement intérieur accueils périscolaires

Mme FLOIRAT-RATTE : Le troisième point porte sur la modification du règlement intérieur. Pour les mêmes raisons, il est demandé au conseil municipal la modification du règlement intérieur. Il est donc proposé au conseil municipal de modifier notamment l'article n° 6 qui permettrait le remboursement aux familles qui fonctionnent au forfait et de rembourser les repas non pris à titre exceptionnel dans le cadre de la crise sanitaire et en accord avec la municipalité. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Merci.

M. DE LAUNAY : Merci pour cette unanimité. Merci pour les familles. J'ajoute, vous l'avez compris, que c'est une question qui est en lien avec ce que j'annonçais tout à l'heure. C'est-à-dire notre volonté de revoir les modalités de tarification des services périscolaires à compter de septembre 2021. C'est précisément, notamment pour éviter d'avoir à être confrontés à ce genre de difficultés que l'on souhaiterait modifier ce mode de tarification des services périscolaires. On en reparlera très prochainement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Groupement de commandes avec la CALI portant sur l'achat de formations obligatoires en matière d'hygiène et de sécurité

M. DE LAUNAY : Je laisse maintenant la parole à Brigitte pour le quatrième point à l'ordre du jour au sujet d'un groupement de commandes avec la CALI portant sur l'achat de formations en matière d'hygiène et de sécurité. Brigitte, tu as la parole.

Mme NABET-GIRARD : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il s'agit tout simplement de régulariser et cette délibération a cette valeur-là. Nous avons un syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement du Nord libournais, donc SIEPA, pour lequel la dissolution avait été actée le 21 novembre 2019. Or, ce syndicat n'a pas été dissous et il se maintient dans ce groupement de commandes. Il nous faut donc régulariser par la délibération qui vous est proposée au vote ce soir. Êtes-vous favorables à cette délibération ? Elle est donc approuvée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Versement chèques Cadhoc aux agents de la collectivité

Mme NABET-GIRARD : Nous passons à la suivante. Il s'agit également d'une régularisation. Il s'agit des versements des chèques Cadhoc aux agents de la collectivité et des cadeaux aux enfants des agents de la collectivité. Nous avons travaillé cette question et nous avons été favorables à augmenter la valeur des chèques Cadhoc par rapport au repas du personnel qui n'avait pas pu avoir lieu comme habituellement au moment des fêtes de fin d'année. Nous étions donc restés dans l'enveloppe qui avait été votée et nous avons également procédé à l'achat des cadeaux comme habituellement pour les enfants. Il nous faut donc délibérer à ce sujet. Y a-t-il des votes défavorables ? Non. C'est favorable et cela avait été validé en CT.

M. DE LAUNAY : Qui est contre cette régularisation nécessaire imposée par la trésorerie ? Des voix contre cette régularisation ? Des abstentions ? Je vous remercie pour cette unanimité. La trésorerie a fait son travail, je pense. Comme l'a expliqué Brigitte, nous n'avons fait que consommer une enveloppe qui était traditionnellement allouée au repas du personnel et compte tenu du contexte sanitaire, comme il n'y a pas pu y avoir ce repas du personnel, on en profite pour offrir des chèques Cadhoc aux agents. Nous l'avons fait sans passer en délibération, ce qui était l'usage à Izon depuis des années. Cette année, c'est peut-être parce que c'est une nouvelle majorité, la trésorerie nous a un peu tiré les oreilles en nous disant, « attention. Il faut une délibération pour régulariser la situation. » Vous êtes sûrs que tout le monde est OK ? Parce que c'est important pour le trésorier. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Demande de modification du plan local d'urbanisme

M. DE LAUNAY : Je poursuis. Était inscrit à l'ordre du jour une demande de modification du PLU. Je passe très rapidement. C'est une délibération technique. Il faut que l'on sollicite la CALI qui a désormais la compétence urba, si je puis dire, d'une demande de modification du PLU et l'affaire sera traitée ensuite du côté de la CALI. Y a-t-il des voix contre cette demande de modification du PLU ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Modification des rétrocessions pour les rétrocessions de Maucaillou et L'Ayguelongue

M. DE LAUNAY : Puis enfin, pour terminer, la question de la rétrocession de Maucaillou et de L'Ayguelongue, rétrocession de parcelles auprès d'Izon. La première rétrocession concerne le secteur dit de Maucaillou, avenue de Cavernes, sauf erreur de ma part.

Cette rétrocession entre le cabinet médical et la commune d'Izon, sauf erreur de ma part, puis ensuite le promoteur est indispensable. Le conseil municipal avait voté cette rétrocession en 2014, il y a six ans. Nous avons visé dans cette délibération l'office notarial de Maître PATA-LAVIGNE à Libourne. Donc depuis 2014, l'affaire traîne puisque Maître PATA-LAVIGNE a autre chose à faire que de traiter cette petite rétrocession, j'imagine. Nous ne pouvons plus attendre parce que sinon, nous allons bloquer des projets, nous allons nous mettre en difficulté. Donc je vous propose ce soir de modifier tout simplement l'identité de l'office notarial qui sera chargé de rédiger cet acte et je vous propose donc de passer de Maître PATA-LAVIGNE à Maîtres BOUSSAT et BOUJARD dont l'étude est à Saint-Loubès. Cela nous permettra de travailler avec eux et ils se sont engagés à procéder à l'acte juridique nécessaire dans les délais les plus brefs. La deuxième délibération porte exactement sur le même sujet, cette fois-ci au sujet de la voirie du lotissement le Clos de L'Ayguelongue. Là encore, cette rétrocession entre l'association du lotissement le Clos de L'Ayguelongue et la commune d'Izon a été actée par le conseil municipal en 2012, donc cela fait huit que l'affaire traîne, toujours pour les mêmes raisons. Donc toujours pour les mêmes raisons, je vous propose là encore de substituer au terme « étude de Maître PATA-LAVIGNE » le terme « office notarial de Maîtres BOUSSAT et BOUJARD à Saint-Loubès » qui se sont engagés à procéder à l'acte juridique dans les délais les plus brefs. Y a-t-il des oppositions à cette modification de rétrocessions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Questions diverses

M. DE LAUNAY : Pour terminer, je me dois de vous informer que j'ai signé la convention de gestion entre la commune d'Izon et la communauté d'agglomération du Libournais. Donc dans le cadre des informations que je vous dois, je vous dois de vous informer que j'ai procédé à la signature de cette convention relative à l'entretien des locaux et des espaces extérieurs du centre de loisirs et de l'école de musique, convention classique entre la CALI et nous, qui reprend grosso modo les mêmes termes que ceux de l'année dernière. C'est quasiment de la gestion courante, mais je me devais de vous livrer cette information.

Sur ce, chers collègues, y a-t-il des questions ? Des remarques ? Tout est OK ? Je vous remercie de votre présence et de votre attention. Prenez soin de vous et à très bientôt. Très belle soirée. Au revoir.

A Izon le 30 mars 2021
La séance est levée à 20h40.